

- Prêcher la Bonne Nouvelle comme mandataires de notre Seigneur Jésus-Christ ;
- Amener les hommes et les femmes à la nouvelle vie à travers l'Évangile et la rédemption ;
- Insister et mettre en exergue l'importance de la piété et l'observation rigoureuse de la Parole de Dieu ;
- Propager le vrai christianisme comme un mouvement spirituel vivant et promouvoir la vérité religieuse et authentique révélée dans la vie de notre Seigneur Jésus-Christ ;
- Assister les démunis et déshérités ;
- Construire des écoles et des centres de formation professionnelle ;
- Favoriser l'évolution spirituelle de ses membres ;
- Eduquer la jeunesse sur le plan spirituel et l'amener à mener une vie exemplaire dans la société.

## Article 2 :

Est approuvée la déclaration datée du 2 octobre 2005 par laquelle la majorité des membres effectifs de l'association sans but lucratif visée à l'article premier a désigné les personnes ci-après aux fonctions indiquées en regard de leurs noms :

1. Monsieur Chang, Che Hyoung : Président
2. Madame Lee, Mi Kyung : Trésorière Générale
3. Monsieur Landu Miansadi Lady : Secrétaire Général
4. Monsieur Khuma Mbambi Joseph : Conseiller
5. Monsieur Masini Jean Fulbert : Conseiller

## Article 3 :

Le Secrétaire Général à la Justice est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 15 septembre 2008

Maître Mutombo Bakafwa Nsenda

*Ministère de la Justice et Droits Humains*

**Arrêté ministériel n° 119/CAB.MIN/J&DH/2008 du 18 septembre 2008 portant nomination des membres du Cabinet du Ministère de la Justice et Droits Humains**

*Le Ministre de la Justice et Droits Humains,*

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement son article 93 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, spécialement l'article 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1<sup>er</sup> point B n° 9 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres du Gouvernement de la République Démocratique du Congo ;

Vu le Décret n° 07/01 du 26 mai 2007 portant organisation et fonctionnement des cabinets Ministériels, en ses articles 4, 5 et 7 ;

Vu les dossiers personnels des intéressés ;

Considérant la nécessité de pouvoir au remplacement de **Monsieur Remy Ngoy Lambu, Conseiller de Cabinet empêché, et de Monsieur Tigeregere, Opérateur de saisie ;**

## A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> :

Est nommé en qualité de Conseiller en charge de droits Humains, Monsieur Richard Lukunda Vakala Mfumu ;

## Article 2 :

Est nommé membre du personnel d'appoint en qualité d'opérateur de saisie, Monsieur Mugaruka Mihigo Migi ;

## Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

## Article 4 :

Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 18 septembre 2008

Maître Mutombo Bakafwa Nsenda

*Ministère de la Justice et Droits Humains*

**Arrêté ministériel n° 122/CAB.MIN/J&DH/2008 du 23 septembre 2008 accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Communauté Missionnaire du Christ au Congo », en sigle « CMCC ».**

*Le Ministre de la Justice et Droits Humains,*

Vu la Constitution, spécialement les articles 93 et 221 ;

Vu la Loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, spécialement les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 57 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 3 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, spécialement l'article 14, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 08/006 du 25 janvier 2008 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/007 du 25 janvier 2008 complétant l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1<sup>er</sup> point B n° 9 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres ;

Vu la requête en obtention de la personnalité juridique datée du 15 février 2007 introduite par l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Communauté Missionnaire du Christ au Congo », en sigle « CMCC » ;

Vu la déclaration datée du 15 février 2007, émanant de la majorité des membres effectifs de l'association précitée ;

## A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> :

La personnalité juridique est accordée à l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Communauté Missionnaire du Christ au Congo », en sigle « CMCC », dont le siège social est fixé à Bandundu, District du Kwilu, Territoire d'Idiofa, Secteur de Bulien, Village Elanga Nene, en République Démocratique du Congo.

Cette association a pour buts :

- L'évangélisation du peuple congolais selon les doctrines et principes des églises baptistes ;